

# RECONNAISSANCE DES CONFRERIES A L'UNESCO

## Où en sommes nous ?

Monsieur Bruno CARNEZ, Président de l'Ambassade des Confréries de la Nouvelle Aquitaine et Yvon JOUSSON, Vice-Président ont constitué un nouveau dossier exclusif pour obtenir la reconnaissance des confréries au patrimoine mondial, culturel et immatériel de l'UNESCO.



Le bureau du Conseil Français des Confréries a réagi et pense qu'il y a une petite mise au point à faire et sa Présidente nous rappelle l'historique de cette démarche en ces termes :

*La reconnaissance des confréries et des produits de terroir authentiques au patrimoine immatériel de l'UNESCO remonte tout simplement à 1997.*

*Un premier dossier a été déposé auprès de l'UNESCO pour la reconnaissance des confréries et nous avons ensuite contacté le Ministère de la Culture et la Mission Française.*

*Ce dossier nous a été retourné car pas assez explicite. Quelques années plus tard, nous avons déposé un autre dossier plus complet qui a été refusé car les confréries ne sont pas considérées comme patrimoine mais comme éléments économiques et commerciaux.*

*Chaque année, nous avons renouvelé notre démarche, épaulé par le Ministre de la Culture Monsieur DONNADIEU DE VABRE et des représentants de l'UNESCO. Nous remercions particulièrement Monsieur le Ministre DONNADIEU DE VABRE, mais également Monsieur Pio RODRIGUEZ, conseiller du Directeur Général de l'UNESCO Federico MAYOR (1987 – 1999) qui nous ont encouragé à poursuivre notre demande pour faire « classer » les confréries au Patrimoine Immatériel.*

*Madame Iris LEIVA-BILLAULT, Ambassadrice déléguée du Costa Rica auprès de l'UNESCO et Monsieur Jean-Paul BILLAULT nous ont permis d'ouvrir les portes de la délégation française et du Ministère de la Culture. Ceci dans un premier temps.*

*Lorsque la Gastronomie française a fait savoir qu'elle demandait cette reconnaissance, nous avons tout de suite demandé à ce que notre dossier soit joint à celui de la Mission.*

*Nous avons rencontré Madame Catherine DUMAS qui nous a confortés dans notre action et a poursuivi son aide aux confréries.*

*Lorsqu'il a été question que la gastronomie française soit reconnue Patrimoine Immatériel de l'UNESCO, nous sommes intervenus pour lier notre sort à celui de la gastronomie puisque nous sommes un des premiers maillons de la sauvegarde de notre patrimoine gastronomique. Nous avons simplement demandé à ce que dans le projet d'inscription par l'UNESCO d'éléments de la gastronomie française sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, les confréries soient citées comme partenaires, comme éléments de la gastronomie française patrimoine culturel vivant, ce qui a été fait.*

*Mais le dossier de la Gastronomie à son tour, a été refusé car la gastronomie a été considérée comme élément commercial.*

*Le Président de la République est alors intervenu et un nouveau dossier a été proposé. La Présidente et le Secrétaire du Conseil Français ont rencontré le Directeur de la Mission Française pour la culture alimentaire, en charge du dossier.*

*Monsieur SANNER nous a reçu en présence de Madame VIGNE, sa collaboratrice, qui a été fort intéressée par les confréries. Monsieur SANNER nous a expliqué que l'argumentaire ne devait pas dépasser 1 500 mots. Donc seul le mot « confréries » a été pris en compte et accepté par l'UNESCO.*

*A l'issue de cette acceptation, nous pouvons bien dire que les confréries ont été admises au Patrimoine Immatériel dans le cadre du repas gastronomique des français.*

*Il est dit dans le résumé de l'argumentaire du repas gastronomique des français de moins de 500 mots que : « des personnes reconnues comme étant des gastronomes, qui possèdent une connaissance approfondie de la tradition et en préservent la mémoire, veillent à la pratique vivante des rites et contribuent ainsi à leur transmission orale et/ou écrite, aux jeunes générations en particulier ».*

*C'est le rôle des grands chefs, des associations gastronomiques et des confréries. Aucune catégorie n'est citée nommément dans le résumé de l'UNESCO, faute de place mais explicitement désignées.*

Ainsi, le Conseil Français a rappelé au Président de l'Ambassade Nouvelle Aquitaine qu'il pouvait avoir accès à ce dossier....

D'autre part, Mme IMBERT, Présidente de l'Académie des Confréries en Midi Pyrénées, a fait part au Conseil Français d'un contact avec Mr Bruno CARNEZ, Directeur du Programme de participation à l'UNESCO pour discuter aussi de ce projet. Le Conseil Français a alors demandé à Mme IMBERT d'être son porte-parole pour s'associer à cette démarche auprès de l'UNESCO avec la Nouvelle Aquitaine.

Espérons qu'une solidarité de bon sens entre ces diverses organisations apporte un nouvel élan dans le faire valoir de l'apport de nos confréries dans le patrimoine mondial, culturel et immatériel défendu par l'UNESCO.